

Argumentaire - Charte

- 0 = Thèse : bleu
- P = Preuve : vert
- R = Réfutation : rouge
- D = Argument déterminant
- # = No. de l'argument
- * = Note à la fin

0 ● Un État neutre doit interdire le port de signes religieux par ses employés.

1 P ● Il est souhaitable qu'un État laïque apparaisse neutre en matière religieuse.

23 R, D ● L'interdiction du port de signes religieux limite la liberté d'expression religieuse des employés de l'État. ■

34 R ● Une loi interdisant le port de signes religieux restreindrait l'accès d'employés qualifiés à ces postes.

41 P, D ● L'État limite déjà la liberté religieuse dans la vie privée. ■

45 P ● Le Québec a laïcisé ses institutions d'éducation et de santé durant les années 1960.

51 P ● Le rapport Bouchard-Taylor recommande de bannir le port de signes religieux par les personnes en autorité coercitive.

57 P ● Une laïcité claire, interdisant le port de signes religieux dans la fonction publique, est garante de la paix sociale.

62 P ● La religion est une affaire essentiellement privée.

70 P ● Il y a de très nombreuses religions qui ont toutes des traditions dogmatiques différentes.

79 P ● La vie citoyenne est basée sur les droits de la personne et les responsabilités qui en découlent.

87 P ● La religion divise la société et ne favorise pas l'intégration.

91 P, D ● Toutes les religions dérogent au principe de l'égalité des sexes, en privilégiant clairement les hommes. ■

100 P, D ● L'interdit du port de symboles religieux ostentatoires rencontrera d'énormes difficultés dans son application pratique. ■

111 P ● L'interdiction du port de signes religieux pourrait aider certaines personnes qui ne le portent pas par choix.

115 P, D ● Le signe religieux ou philosophique ostentatoire constitue un élément diviseur et perturbateur. ■

Voir les pages suivantes pour les détails

Argumentaire - Charte de la laïcité - 1

- 0 = Thèse : bleu
- P = Preuve : vert
- R = Réfutation : rouge
- D = Argument déterminant
- # = No. de l'argument
- * = Note à la fin



NOTES :

Ligne 1 : Argumentaire basé sur "Le Québec sceptique" # 83, pages 5-10 : Permis ou interdit d'afficher ?

0

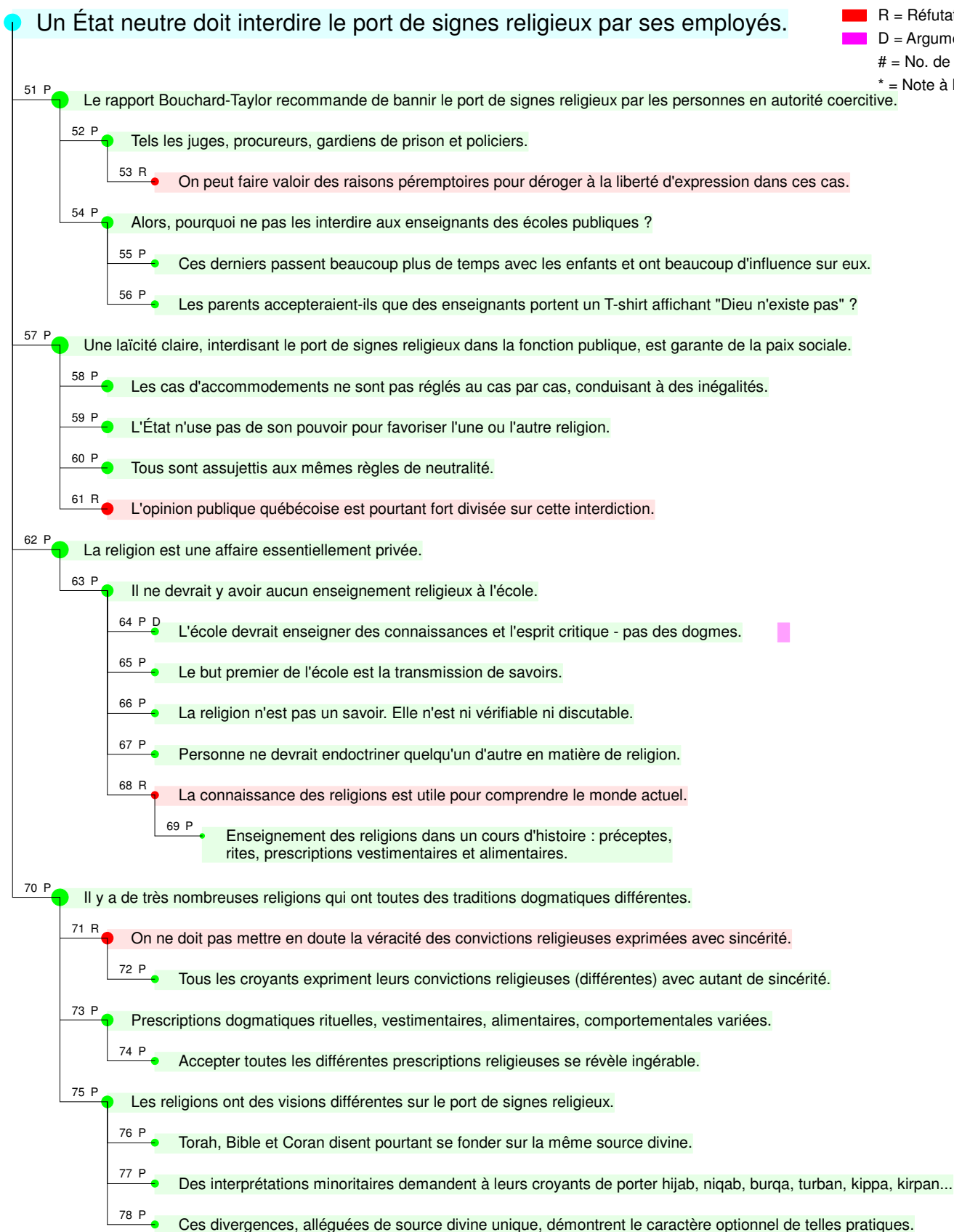
Un État neutre doit interdire le port de signes religieux par ses employés.

- 0 = Thèse : bleu
■ P = Preuve : vert
■ R = Réfutation : rouge
■ D = Argument déterminant
 # = No. de l'argument
 * = Note à la fin



0

■ 0 = Thèse : bleu
■ P = Preuve : vert
■ R = Réfutation : rouge
■ D = Argument déterminant
 # = No. de l'argument
 * = Note à la fin

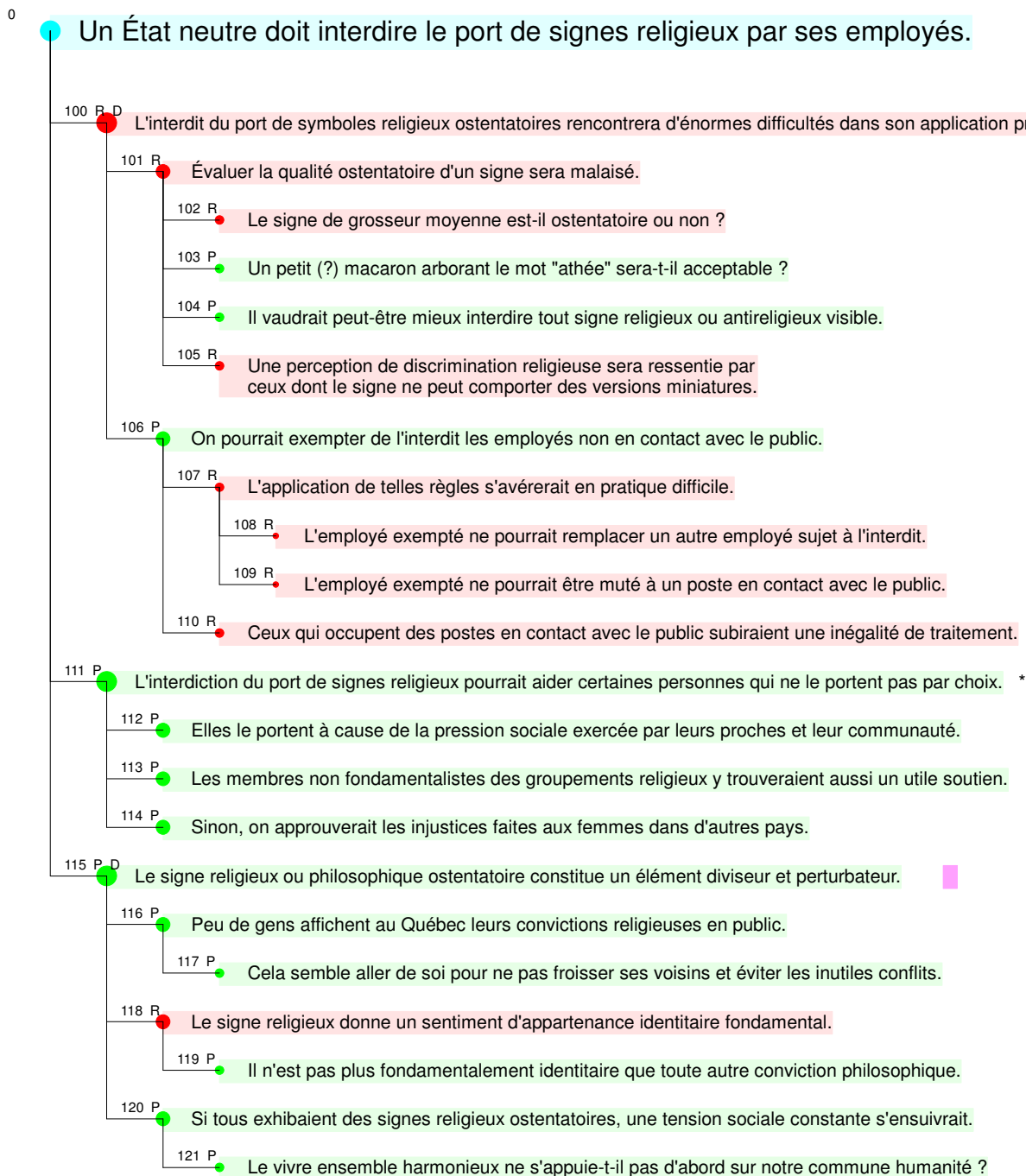


0

0 Un État neutre doit interdire le port de signes religieux par ses employés.

- 0 = Thèse : bleu
- P = Preuve : vert
- R = Réfutation : rouge
- D = Argument déterminant
- # = No. de l'argument
- * = Note à la fin

- 79 P ● La vie citoyenne est basée sur les droits de la personne et les responsabilités qui en découlent.
 - 80 P ● Droits à la vie (nourriture, vêtements, gîte), intégrité personnelle, éducation, égalité des chances.
 - 81 P ● Libertés de pensée et de conscience.
 - 82 P ● Liberté de pouvoir exprimer son opinion - mais pas en tant que représentant de l'État donnant un service au citoyen.
 - 83 P ● Devoirs : de contribuer à la société, de ne pas faire de tort, de donner assistance à personne en danger.
 - 84 P ● Trouver ce qui nous réunit en tant qu'humains. Affirmer certaines valeurs communes.
 - 85 P ● Vie en santé, bien entourée, confortable.
 - 86 P ● Justice, égalité. Vivre ensemble harmonieux.
- 87 P ● La religion divise la société et ne favorise pas l'intégration.
 - 88 P ● La liberté de conscience est une liberté intérieure.
 - 89 P ● La religion est particulière à un groupe et l'isole dans l'espace public.
 - 90 R ● Dans l'esprit du multiculturalisme canadien, toutes les cultures doivent être acceptées et protégées.
- 91 P D ● Toutes les religions dérogent au principe de l'égalité des sexes, en privilégiant clairement les hommes.
 - 92 P ● La religion catholique ne permet pas le sacerdoce des femmes, elle les exclut de sa hiérarchie.
 - 93 P ● Elle s'oppose toujours, par ailleurs, à la contraception et à l'avortement.
 - 94 P ● Le clergé s'est toujours opposé (jusqu'en 1940) au droit de vote des femmes.
 - 95 P ● Le fondamentalisme islamique impose le port du hijab aux femmes (parfois le niqab ou la burqa).
 - 96 P ● Seulement 10 à 20 % des musulmanes porteraient le hijab au Québec.
 - 97 P ● Le hijab est clairement un symbole de soumission de la femme à l'homme.
 - 98 P ● Presque tous les chefs religieux ont été et sont des hommes.
 - 99 P ● Les islamistes veulent garder la liberté du port du voile pour les femmes tout en le leur imposant.



NOTES :

Ligne 111 : Colette Provost : "Le voile et la pureté", Le Devoir, 6 janvier 2014.